



# BARÈME DISCIPLINAIRE AGGRAVÉ

# **BARÈME DISCIPLINAIRE AGGRAVÉ**

**Adopté par le Comité de Direction de la Ligue le 10 mai 2021  
Applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Ce barème est un « Barème Disciplinaire de référence ».

Pour les chapitres 9 à 13 ci-après, l'infraction commise peut entraîner un retrait de points au classement de l'équipe concernée.

Le retrait de points au classement ne s'applique qu'aux Championnats. En Coupe, au lieu du retrait de points, la commission peut décider de donner « match perdu par pénalité ».

### **Article 9 – Comportement Discriminatoire**

Auteur \ Victime		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
Quelle qu'elle soit	Hors rencontre	20 matchs de suspension	1 an de suspension	Moins 1 point

### **Article 10 – Bousculade volontaire**

Auteur \ Victime		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
Officiel	Rencontre	16 mois de suspension	20 mois de suspension	Moins 2 points
	Hors rencontre	3 ans de suspension	3 ans de suspension	Moins 3 points
Joueur/Entraîneur/ Educateur/Dirigeant/ Public	Rencontre	7 matchs de suspension	4 mois de suspension	Moins 1 point
	Hors rencontre	9 matchs de suspension	8 mois de suspension	Moins 1 point

### **Article 11 – Tentative de brutalité / tentative de coup**

Auteur \ Victime		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
Officiel	Rencontre	18 mois de suspension	2 ans de suspension	Moins 2 points
	Hors rencontre	3 ans de suspension	4 ans de suspension	Moins 3 points
Joueur/Entraîneur/ Educateur/Dirigeant/ Public	Rencontre	8 matchs de suspension	8 mois de suspension	Moins 1 point
	Hors rencontre	3 mois de suspension	1 an de suspension	Moins 1 point

## Article 12 – Crachat

Auteur \ Victime		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
Officiel	Rencontre	18 mois de suspension	2 ans de suspension	Moins 1 point
	Hors rencontre	3 ans de suspension	4 ans de suspension	Moins 1 point
Joueur/Entraîneur/ Educateur/Dirigeant/ Public	Rencontre	8 matchs de suspension	8 mois de suspension	Moins 1 point
	Hors rencontre	10 matchs de suspension	1 an de suspension	Moins 1 point

## Article 13 – Acte de brutalité / coup

13.1 – N'occasionnant pas une blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre

Auteur \ Victime		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
Officiel	Rencontre	5 ans de suspension	6 ans de suspension	Moins 3 points
	Hors rencontre	6 ans de suspension	8 ans de suspension	Moins 4 points
Joueur Entraîneur Educateur Dirigeant	Rencontre	Action de jeu	1 an de suspension	Moins 1 point
		Hors action de jeu		2 mois de suspension
Public	Hors rencontre	20 matchs de suspension	2 ans de suspension	Moins 2 points

Uniquement si la faute sanctionnée avait pour motif initial « **Faute grossière** » et requalifiée par l'arbitre et/ou la Commission de Discipline en « acte de brutalité » au vu de la blessure :

Auteur \ Victime			Joueur
Joueur	Rencontre	Action de jeu	4 matchs de suspension

### 13.2 – Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical

Victime \ Auteur		Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
Officiel	Rencontre		10 ans de suspension		15 ans de suspension	Moins 4 points
	Hors rencontre		15 ans de suspension		20 ans de suspension	Moins 5 points
Joueur Entraîneur Educateur Dirigeant	Rencontre	Action de jeu	7 matchs de suspension		18 mois de suspension	Moins 2 points
		Hors action de jeu	3 mois de suspension			Moins 2 points
Public	Hors rencontre		6 mois de suspension		3 ans de suspension	Moins 3 points

Uniquement si la faute sanctionnée avait pour motif initial « **Faute grossière** » et requalifiée par l'arbitre et/ou la Commission de Discipline en « acte de brutalité » au vu de la blessure :

Victime \ Auteur			Joueur
Joueur	Rencontre	Action de jeu	5 matchs de suspension

### 13.3 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. inférieure ou égale à 8 jours

Victime \ Auteur		Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
Officiel	Rencontre		15 ans de suspension		20 ans de suspension	Moins 5 points
	Hors rencontre		20 ans de suspension		25 ans de suspension	Moins 6 points
Joueur Entraîneur Educateur Dirigeant	Rencontre	Action de jeu	5 mois de suspension		4 ans de suspension	Moins 2 points
		Hors action de jeu	2 ans de suspension			Moins 2 points
Public	Hors rencontre		4 ans de suspension		8 ans de suspension	Moins 3 points

Uniquement si la faute sanctionnée avait pour motif initial « **Faute grossière** » et requalifiée par l'arbitre et/ou la Commission de Discipline en « acte de brutalité » au vu de la blessure :

Victime \ Auteur			Joueur
Joueur	Rencontre	Action de jeu	9 matchs de suspension

**13.4 – Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. supérieure à 8 jours**

Victime \ Auteur		Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
Officiel	Rencontre		30 ans de suspension	35 ans de suspension	Moins 7 points	
	Hors rencontre		35 ans de suspension	40 ans de suspension	Moins 8 points	
Joueur	Rencontre	Action de jeu	8 mois de suspension	10 ans de suspension	Moins 3 points	
Entraîneur Educateur		Hors action de jeu	6 ans de suspension		Moins 3 points	
Dirigeant Public	Hors rencontre		10 ans de suspension	15 ans de suspension	Moins 4 points	

Uniquement si la faute sanctionnée avait pour motif initial « **Faute grossière** » et requalifiée par l'arbitre et/ou la Commission de Discipline en « acte de brutalité » au vu de la blessure :

Victime \ Auteur			Joueur
Joueur	Rencontre	Action de jeu	15 matchs de suspension